



ADMINISTRATION COMMUNALE

L-9462 PUTSCHEID

G.-D. de Luxembourg

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal dans sa séance du 03 mai 2022 a pris la décision de marquer son accord relatif au lotissement d'une parcelle sise à Bivels aux abords de la rue « rue du Lac » appartenant à la famille Muller-Thilgen inscrite dans le cadastre sous le numéro 120/1762 classée dans le PAG de la localité de Bivels en zone Hab1 (Plan d'aménagement particulier « Quartier existant ») en 2 lots.

La délibération précitée est déposée du 11 mai 2022 au 26 mai 2022 à la maison communale où le public pourra en prendre connaissance.

Conformément à l'article 29 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, tout lotissement de terrains, réalisé dans une zone soumise à un plan d'aménagement particulier « Quartier existant » est décidé par le conseil communal et publié conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

En application de la réglementation actuelle en vigueur relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des communes, un recours en annulation devant le Tribunal administratif est ouvert contre cette décision dans un délai de trois mois à partir de la présente publication, par requête signée d'un avocat à la Cour.

Putschcheid, le 10 mai 2022

Le bourgmestre,

